

076-217605419-20201126-DE2020000105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2020

Notification : 28/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 Département de la SEINE-MARITIME  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 26 Novembre 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation : 23 novembre 2020

Date d'affichage : 23 novembre 2020.

Le 26 novembre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 23 novembre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Salle polyvalente sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

**Etaient présents :**

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE, M. TOUTAIN Éric, Mme TALBOT Christine.

**Absents :** Mme OSMONT Marie-Claire, M. ZEDDE Alain, Mme LECOQ Annie.

Mme LECOQ Annie a donné pouvoir à M. GAUDICHON Vincent,  
 M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme TALBOT Christine,

**Secrétaire de séance : M. Vincent GAUDICHON**

**2020/105 – GRATUITÉ D'UN MOIS DE LOYER**

Madame le Maire explique que dans le cadre de la crise sanitaire, la situation est compliquée pour les commerçants qui ont des loyers à payer à la commune alors qu'ils sont contraints d'être fermés.

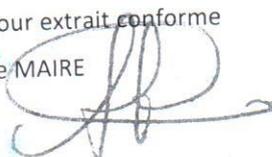
Le but étant de conserver nos commerces, Madame le Maire propose de rembourser les loyers du mois de Novembre à Mme Magali CARDON coiffeuse (197.54 €), et à Mme ACART Pauline – fleuriste (78€).

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **AUTORISE** le Maire à rembourser les loyers du mois de novembre 2020 aux commerces susmentionnés pour la somme globale de 275.54 €.

A ROUMARE, 26/11/2020

pour extrait conforme

Le MAIRE



Josiane LELIEVRE